

LE COMMUNAL

Bulletin municipal



Février 2025
Volume 26, numéro 2

Que s'est-il passé au Conseil?

Le 3 février dernier avait lieu la séance régulière du Conseil. La séance a été présidée par madame France Bédard, mairesse. En voici le résumé.

Les membres du conseil demandent à la Directrice générale de transmettre au bureau de la MRC des Chenaux, la liste des propriétaires ayant un solde de taxes impayées au 31 décembre 2024.

La municipalité rembourse l'inscription d'un enfant âgé de 17 ans et moins, et qui pratique un sport à l'extérieur de son territoire jusqu'à un maximum de 50\$. Certaines villes ou municipalités ajoutent un supplément pour les non-résidents.



MOT DE LA MAIRESSE

LES ÉLUS

France Bédard, mairesse

Siège n° 1, vacant

Amélie Caron, siège n° 2
Aménagement paysager
Espaces verts / Jeux d'eau

Patrice Moore, siège n° 3
Maire suppléant
Voirie

Christian Raby, siège n° 4
Bibliothèque, Loisirs

Line Toupin, siège n° 5
Familles, Aînés, Nouveaux arri-
vants, Loisirs

Chantal Dansereau, siège n° 6
Comité consultatif d'urbanisme
(C.C.U.)
Aménagement paysager

**Comité consultatif d'urba-
nisme (CCU)**
- Chantal Dansereau, présidente
- Michel Croteau, directeur
- Réjean Parent, directeur
- Céline Martineau, directrice
- Christian Sauvageau, directeur

La mairesse est d'office membre
sur tous les comités.



DANS CE NUMÉRO

Que s'est-il passé au Conseil? 1
Mot de la mairesse2
Saviez-vous que... ?3
Gens et organismes d'ici5
Message de la SQ9
Communauté10
Calendrier février14
Calendrier mars15
Offre d'emploi16

DATE DE TOMBÉE

de la prochaine édition :
Judi 27 février, 16 h.

Bonjour à vous tous,

C'est avec plaisir que je constate qu'environ 15 personnes et plus assistent aux séances publiques du conseil municipal, ce qui permet des échanges riches en questions-réponses et cela se veut une belle motivation pour votre conseil municipal. Plusieurs me posent des questions sur le projet d'éoliennes et soyez bien assurés que je vous transmets toute l'information que je reçois à ce sujet. Présentement, la modification au schéma d'aménagement est toujours au gouvernement et nous attendons une réponse à notre présentation.

Également, février est le mois où la municipalité fait parvenir à tous les taxes municipales et si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer soit avec moi, les membres du conseil municipal ou notre directrice générale madame Sandra Turcotte.

Je réitère mon invitation au sujet des Premiers Répondants. Si le défi vous intéresse, merci de communiquer avec madame Turcotte au bureau municipal. De même, si vous avez besoin des services 911, bien vouloir éclairer votre adresse afin que le service ambulancier ou incendie puisse plus facilement bien vous localiser.

En terminant, je vous invite à venir encourager nos athlètes lors de la classique hivernale du 9 février organisée par les Loisirs de Saint-Prospér, c'est aussi une belle activité de rencontre tout en profitant du bon air de Saint-Prospér. Ce sera une journée bien remplie qui se terminera par le visionnement du match du Super Bowl au lieu de rencontre le P'tit Bar de St-Prospér.

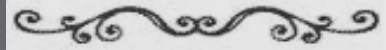
Beau mois de février, sans oublier une belle St-Valentin riche en douceur pour tous.

Au plaisir,

France Bédard, mairesse



SAVIEZ-VOUS QUE... ?



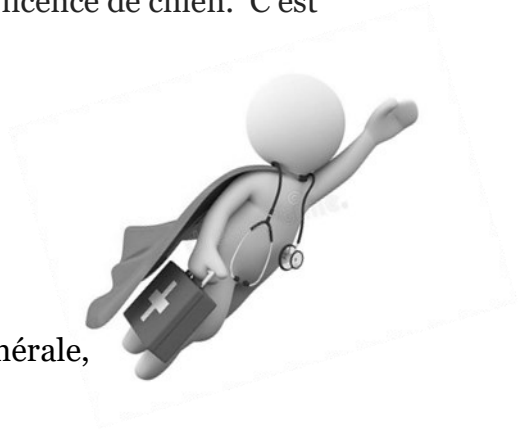
Licence de chien

Il est temps de renouveler la licence de chien. Le coût annuel est de 20\$ et est payable à l'hôtel de ville au plus tard le 28 février 2025. Des frais d'administration de 10 \$ seront ajoutés pour toute licence émise après cette date. Sauf pour les nouveaux chiens ou chiots.

IMPORTANT : Si vous payez la licence de votre chien par votre institution financière, **vous devez absolument nous en informer**. Le document que nous recevons de l'institution n'indique pas s'il s'agit de taxes ou d'une licence de chien. C'est votre responsabilité de nous le faire savoir.

Premiers Répondants Recherchés

La Municipalité est à la recherche de Premiers Répondants. Des postes sont disponibles. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec la directrice générale, M^{me} Sandra Turcotte au 819 840-0461.



Collecte des déchets domestiques

Rappel ***Important changement***

La collecte des déchets domestiques devient mensuelle en 2025 et change de journée.

Les déchets domestiques sont ramassés **une fois par mois, un mardi**.

Le calendrier de collectes est disponible sur le site web de la Municipalité.

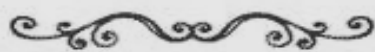
Transport collectif des Chenaux

Vous avez besoin d'un transport pour le travail, la formation, un rendez-vous médical ou autre? La MRC des Chenaux offre le service de transport collectif pour 3 \$.

Réservez 24 heures à l'avance – avant midi.

819 840-0968, poste 1





SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Votre enfant pratique une activité sportive à l'extérieur de la Municipalité

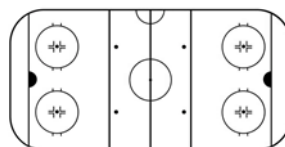
La Municipalité rembourse jusqu'à un maximum de 17 ans et moins.



de 50 \$ par enfant âgé



Pour obtenir ce remboursement, **une copie de la facture indiquant clairement le supplément chargé** doit être soumise à la Municipalité entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.



Permis de construction et certificat d'autorisation

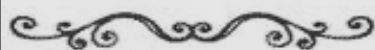
Avec le printemps qui sera à nos portes bientôt, les projets de construction et de rénovation reprendront.

Nous vous rappelons l'importance de faire une demande de permis dès que possible. Le Service d'urbanisme dispose de 30 jours pour émettre un permis.

Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité pour compléter le formulaire. Bien sûr, plus votre demande est complète (plan, croquis, etc.), plus le traitement sera rapide.

Pour toute information, veuillez communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en bâtiment, M. Samuel Quessy, au 819 840-0461. Courriel : urbanisme@st-prosper.ca. Il est à son bureau une fois par semaine, le mardi.





Bibliothèque Livresque de Saint-Prosper

Page Facebook « Bibliothèque St-Prosper Livresque »

Le comité de la bibliothèque vous rappelle que pour ne rien manquer de nos activités, nouvelles et alertes importantes, suivez notre page Facebook. Si, par exemple, nous devons fermer la bibliothèque pour cause de tempête ou autre imprévu, c'est sur notre page Facebook que vous verrez l'information.

Cours de crochet

Venez vous initier à une nouvelle activité alliant créativité et technique. M^{me} Lise Couture, crocheteuse d'expérience, vous apprendra les techniques de base de l'art du crochet!

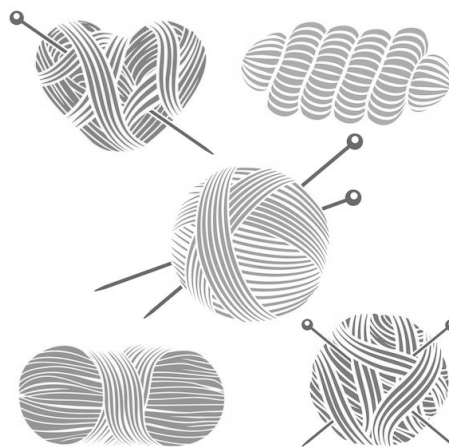
Quand : les mardis à 18 h 30

Où : Bibliothèque de St-Prosper (371, rue de l'Église)

Niveau : offert à tous (débutant, intermédiaire)

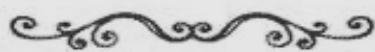
Coût : gratuit

Si vous avez du matériel, apportez-le et si non, le nécessaire vous sera fourni sur place. Aucune inscription requise, vous n'avez qu'à vous présenter sur place. Vous pouvez venir toutes les semaines ou seulement une fois, c'est à votre guise!



Février, mois coup de cœur!

C'est bien connu, février est le mois de l'amour! Passez nous voir à la bibliothèque pour vous procurer un livre qui, sait-on jamais, pourrait devenir un de vos coups de cœur 2025.



Loisirs de Saint-Prosper



Classique hivernale – Dimanche 9 février 14 h

Si la température le permet, les Loisirs vous invitent à la traditionnelle **Classique hivernale de hockey** à la patinoire de Saint-Prosper. Deux équipes de joueurs s'affronteront dans un match enlevé! Pour plus d'informations ou pour vous inscrire comme joueur*, contactez **M. Danny Adam** au 418 325-5511.

*Équipement de hockey requis pour pouvoir jouer.

Présentation du SuperBowl LIX - Dimanche 9 février

L'évènement se poursuivra au P'tit bar de St-Prosper! Assistez à la présentation du Super-Bowl LIX : les Eagles de Philadelphie affronteront les Chiefs de Kansas City. Pour 5 \$ par personne, de la pizza et des ailes de poulet du Snack la Pérade seront servis. Aucune inscription requise.

En rappel - Cours de yoga

En collaboration avec le comité des loisirs, Lydia Lefebvre, résidente de Saint-Prosper, offre des cours de yoga pour tous. Dans une ambiance apaisante, venez vous étirer, vous détendre, et profiter du moment présent.

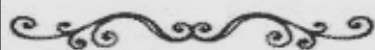
Quand : un mercredi sur 2, au Collège (au terrain de balle, 241 rue de l'Église, Saint-Prosper), à 18 h 30. Les prochaines dates (mercredis) : **12 février, 26 février**

Niveau : Ce sont des cours de niveau débutant/intermédiaire, donc accessible à tous.

Inscription : Inscription non requise, rendez-vous sur place avec votre tapis de yoga et autre équipement si désiré (coussin, couverture, bloc, etc).

Coût : 10 \$ par cours, payable en argent le soir même ou par virement *Interac*.





FADOQ

Février, l'hiver est bien installé, le froid mord les joues et les flocons de neige dansent dans le vent. Un bon feu pour se réchauffer et surtout, de bons amis pour se divertir, voilà la recette du bonheur hivernal!



Nous vous offrons donc de belles activités pour agrémenter votre quotidien:

- * la Viactive, à 16 heures le lundi, au local FADOQ
- * le pickleball, de 10 heures à midi le lundi et le mercredi, à la salle municipale
- * la pétanque intérieure, à 14 heures le mercredi, au local FADOQ
- * les jeux de société, à 19 heures le 2^e vendredi du mois

Souper St-Valentin « *Pasta d'amore* »

Le jeudi 13 février à 17 h 30, au local FADOQ

Pâtes avec choix de sauces (fruits de mer, tomates maison, légumes grillés, saucisses), salade césar et dessert.

Apportez votre vin ou autres consommations. 30 \$

Joignez-vous à nous!

Info. : Christiane Fiset, présidente, 418 328-8488

Petites annonces des clubs FADOQ

Invitation Journée du Bel Âge de Trois-Rivières le dimanche 25 mai à 14 heures, musique de danse avec Ginette Provencher, souper à 17 heures, spectacle de La Tournée du Bonheur (Jean-Guy Piché) à 19 heures, 40 \$ par personne.

Invitation Festival rétro de Wickham, souper-spectacle le jeudi 18 septembre, souper à 17 h 30 heures, Jean et Christiane « Spécial Sweet People » à 19 heures, Carl Gauthier à 19 h 45 heures et Chantal Pary à 20 h 30 heures. 50 \$ par personne.

Si intéressé, contacter M^{me} Christiane Fiset (418 328-8488) pour éventuellement former un groupe.

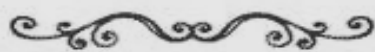


Table de Mississippi usagée à donner

Elle est au centre communautaire.

Intéressé ?

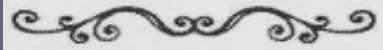
Hôtel de ville : 819 840-0461
(offre valide jusqu'au 20 février)
(si plusieurs intéressés, tirage au sort)



Collecte du bac brun - Taux de participation

Décembre 2024

MRC des Chenaux	
Étiquettes de lignes	Taux de participation
BATISCAN	32%
CHAMPLAIN	39%
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL	38%
SAINTE-ANNE-DE-LA-PERADE	34%
SAINTE-GENEVIEVE-DE-BATISCAN	34%
SAINT-LUC-DE-VINCENNES	28%
SAINT-MAURICE	35%
SAINT-NARCISSE	41%
SAINT-PROSPER	34%
SAINT-STANISLAS	31%
Total général	36%



PRUDENCE SUR LES ROUTES

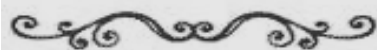
En cette période hivernale, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle. Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement déglacée. L'amende minimale est de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Pour leur sécurité, les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l'article 281.1 du CSR.

De plus, il est très important pour un conducteur de comprendre qu'il ne peut pas circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de tout autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les autres usagers de la route. Cette négligence peut causer une collision pour un véhicule qui suit ou qui circule dans une voie en sens inverse. Le contrevenant s'expose à un constat d'infraction dont l'amende minimale est de 60\$ plus les frais, selon l'article 498.1 du CSR.

Enfin, les propriétaires d'un véhicule immatriculé au Québec ont jusqu'au 1^{er} décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver, qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. À défaut de munir son véhicule de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement, le propriétaire s'expose à une amende de 200 \$ plus les frais en vertu de l'article 440.1 du CSR.

Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état **réduit de 25 %** la distance de freinage d'un véhicule.



Service d'impôt bénévole

**Sur rendez-vous seulement
418 325-3100
du 17 février au 15 avril 2025**



Informations importantes :

Pour les résidents des municipalités de :
Ste-Anne-de-la-Pérade; Batiscan; Ste-Geneviève-de-Batiscan; Champlain; St-Prosper.

Personnes, couples et familles à faible revenu uniquement.
Veuillez communiquer avec nous pour connaître les détails d'admissibilité au service.

Nous ne faisons pas de déclaration d'impôt dans les situations suivantes:
Revenu de travailleur autonome; Revenus et dépenses d'entreprise ou de location; Dépenses d'emploi; Faillite; Personnes décédées.

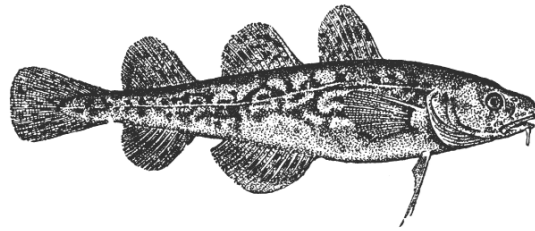
**Vous ne pouvez vous déplacer? N'hésitez pas, appelez-nous
au 418 325-3100.**





SAVIEZ-VOUS QUE

Le poulamon atlantique joue un rôle écologique important dans la Rivière Batiscan ?



Poulamon atlantique, petit poisson des chenaux ou petite morue ?

Le poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*), fait partie de la même famille que la morue: les gadidés. C'est un poisson-fourrage, ce qui signifie qu'il est une source de nourriture pour divers prédateurs jouant un rôle crucial dans les écosystèmes marins.

Vivant principalement en eaux salées, il migre en eaux douces pour se reproduire, un comportement anadrome comparable à celui du saumon. Le poulamon peut atteindre jusqu'à 40 cm de long, bien qu'il soit généralement capturé entre 15 et 30 cm.

Son corps, de couleur brun clair à foncé et ponctué de taches vert olive ou jaune, témoigne de sa capacité à se fondre dans son environnement. Ce poisson a une espérance de vie d'environ quatre ans, atteignant la maturité sexuelle vers deux ans. Il se nourrit principalement de petits crustacés, vers, mollusques et poissons.

Cycle de vie et migration

En juin, les populations de poulamon sont particulièrement présentes dans le fleuve Saint-Laurent, entre l'Île-d'Orléans et Kamouraska.

À l'automne, les adultes migrent vers des affluents comme la rivière Sainte-Anne et la rivière Batiscan, où ils frayent de mi-décembre à mi-janvier, déposant leurs œufs dans des zones sableuses, graveleuses ou dans les interstices du frasil (cristaux de glace flottant en surface).

Après la reproduction, les adultes retournent immédiatement vers l'estuaire du Saint-Laurent. Les œufs incubent pendant 2 à 3 mois et, une fois éclos, les jeunes poissons sont transportés par les crues printanières de mars à avril vers le fleuve Saint-Laurent.

La Batiscan, berceau du poulamon

On connaît bien la rivière Sainte-Anne pour ses pêches fructueuses, mais saviez-vous que la rivière Batiscan est un site important pour la reproduction du poulamon ? Bien que l'espèce soit dominante dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent, les recherches actuelles permettent de mieux comprendre la dynamique de population du poulamon et de soutenir la gestion durable de cette espèce clé de la chaîne alimentaire du Saint-Laurent.

Mettre les pêcheurs à contribution pour en connaître davantage

Depuis 1938, la pêche sportive hivernale du poulamon est une activité populaire au Québec, notamment sur la rivière Sainte-Anne, mais aussi sur la rivière Batiscan. La SAMBBA mène actuellement une enquête de pêche auprès des pêcheurs de la Batiscan pour évaluer la répartition et la structure de la population dans cet habitat clé. Ces données aideront à préserver ce poisson et son habitat unique et permettre à cette tradition propre au Québec et unique au monde de se poursuivre pour les futures générations.

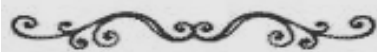


SAMBBA
OBV BATISCAN-CHAMPLAIN

www.sambba.qc.ca

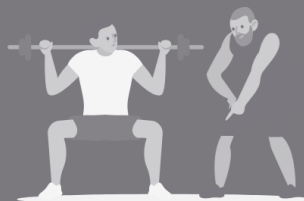
Participez à l'évolution
du savoir sur les
poissons de nos rivières!





ECOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN

ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE LA PISCINE

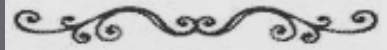


**LA SALLE EST ACCESSIBLE DU LUNDI
AU JEUDI DE 16H À 20H. NOTEZ QUE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN
FORMULAIRE PAR PERSONNE**



**LA PISCINE EST ACCESSIBLE DU LUNDI
AU JEUDI DE 15 H 30 À 20H. NOTEZ
QUE VOUS DEVEZ REMPLIR UN
FORMULAIRE PAR PERSONNE**

[https://letremplin.cssdr.gouv.qc.ca
services à la communauté](https://letremplin.cssdr.gouv.qc.ca/services%20à%20la%20communauté)



Économiser l'eau potable à la maison

Évitons de gaspiller l'eau à la maison en réparant les fuites, en modifiant certaines de nos habitudes et en optant pour des modèles d'équipements économes en eau.

Répartition moyenne de la consommation résidentielle intérieure

Toilette : 24 % / Douche : 20 % / Robinet : 20 % / Machine à laver : 16 % /


















Fuites : 13 % / Autres : 3 % / Bain : 3 % / Lave-vaisselle : 2 %


Environ 40 % de l'eau consommée dans une résidence est de l'eau chaude. En économisant l'eau, on consomme moins d'énergie, nous réduisons les factures d'électricité, nous économisons de l'argent et nous faisons une fleur à l'environnement.

Réf. : www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/economiser/trucs-astuces-maison




Février 2025

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
	 					
9	10	11	12	13	14	15
Classique hivernale de hockey et présentation du Superbowl				FADOQ Souper St-Valentin  	Saint- Valentin  	
16	17	18	19	20	21	22
						
23	24	25	26	27	28	
		 	Limite pour postuler Animateur camp de jour municipal	Date de tombée pour le Communal  	Limite pour payer la licence annuelle pour chien 	


 Jour de cueillette des déchets domestiques

 Jour de cueillette des matières recyclables

















 Jour de cueillette des matières compostables

 Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**

 Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h

 Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire

Mars 2025

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3  	4 	5	6	7 Demain, Journée de la femme	8 Nuit de samedi à dimanche, on avance nos horloges
9	10 	11 	12	13 	14  	15
16	17 Saint-Patrick 	18 	19	20 Printemps	21	22
23 30	24  31 	25  	26	27 	28 	29



Jour de cueillette des déchets domestiques



Jour de cueillette des matières recyclables



Jour de cueillette des matières compostables



Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**



Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h



Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire

OFFRE D'EMPLOI

Tu cherches un emploi d'été
En voici un pour toi!

Animatrice/Animateur
du camp de jour

Du 23 juin au 15 août 2025 (8 semaines)
Du lundi au vendredi (+/- 40 h/sem/horaire variable)

Être animateur/animateur
C'est une expérience
enrichissante et formatrice
en plus d'être très bien
valorisée dans un CV!

TÂCHES

- ✓ Assurer la sécurité et l'animation d'un groupe de jeunes âgés de 4 à 11 ans.
- ✓ Planifier et organiser les activités (la planification est faite avec notre aide)
- ✓ Accompagner et participer aux sorties et aux événements spéciaux
- ✓ Assurer la propreté des lieux et le rangement du matériel d'activité

PARTAGE TES PASSIONS!

Tu aimes le sport, le bricolage, le théâtre, la cuisine
ou simplement être dehors? L'emploi est pour toi!

EXIGENCES

- ✓ Avoir 14 ans et plus
- ✓ Être disponible en mai pour suivre les formations DAFA et RCR
(Tu seras rémunéré pendant les formations et ton kilométrage sera remboursé)

HABILETÉS

- ✓ Être autonome, ponctuel, motivé et créatif



SALAIRE

- ✓ À discuter selon l'expérience (+ que le salaire minimum)

Tu as jusqu'au 26 février pour donner ton nom



Municipalité de St-Prospér-de-Champlain
municipalite@st-prosper.ca
819 840-0461 - www.st-prosper.ca

Municipalité de
Saint-Prospér-de-Champlain
375, rue Saint-Joseph
Saint-Prospér-de-Champlain
GoX 3A0
Téléphone : 819 840-0461
municipalite@st-prosper.ca
www.st-prosper.ca



Hôtel de ville

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h, 13 h à 16 h

Vendredi : fermé